

# Option Protection et la police

## Racisme systémique : passer de l'indignation à l'action

Ruth Pierre-Paul, M.A.P., Adm.A. — Directrice générale, Bureau de la communauté haïtienne de Montréal · 17 juin 2026



*Sept ans après les premiers constats sur le profilage racial, la question n'est plus de savoir si le racisme systémique existe, mais comment, stratégiquement, y mettre fin.*

### Des signaux d'alarme qui se répètent

Depuis 2019, le Québec a été ébranlé par des constats qu'il ne peut plus ignorer. Le rapport sur les interpellations policières remis cette année-là révélait que les personnes noires et autochtones étaient de quatre à cinq fois plus susceptibles d'être interpellées que les personnes blanches. L'année suivante, les travaux de la Commission Laurent mettaient à nu la surreprésentation des jeunes des communautés racisées dans le système de protection de la jeunesse, ainsi que la crise de confiance qui mine le lien entre ces familles et nos institutions.

En 2026, nous y revoilà. Un nouveau rapport indépendant, publié en juin par l'équipe de recherche qui avait signé les études de 2019 et de 2023 sur les interpellations du SPVM, confirme que ces disparités demeurent profondes, généralisées et persistantes : à Montréal, en 2024, les personnes noires étaient encore près de quatre fois plus susceptibles d'être interpellées que les personnes blanches, et les personnes arabes plus de cinq fois. Son titre résume l'enjeu : *L'urgence de rendre des comptes*. C'est dans ce contexte que le Bureau de la communauté haïtienne de Montréal (BCHM) élève la voix pour dire à quel point il est outré que des pratiques d'abus policier subsistent dans nos services de police.

L'indignation ne suffit pas. Sept ans après les premiers constats, la question n'est plus de savoir s'il existe un racisme systémique dans nos corps policiers et nos systèmes publics : elle est de savoir comment, stratégiquement, y mettre fin. Face à ces signaux, le BCHM a fait un choix : celui de la solution plutôt que de la seule dénonciation publique. Avec son programme Option Protection, mis en place en 2020, il travaille depuis six ans, en partenariat avec les services publics, auprès des familles aux prises avec des enjeux susceptibles de les conduire vers la DPJ — là où la surreprésentation des jeunes des communautés noires demeure criante. Notre service couvre l'ensemble de l'île de Montréal et accueille un nombre significatif de familles nord-montréalaises. À ce jour, nous sommes intervenus auprès de plus de 2 200 enfants afin de limiter ou de prévenir une trajectoire en protection de la jeunesse. Les enquêtes publiques sont un pas nécessaire, mais elles ne sont pas le chemin qui guérit : la médiation interculturelle et l'accompagnement des agents publics, eux, tracent la voie d'une transformation durable.

### Notre conviction : agir sur deux fronts

Le BCHM en est convaincu : aucun changement durable n'est possible si l'on n'agit que sur un seul versant du problème. Le racisme systémique ne se règle pas en sanctionnant quelques individus; il se déloge en transformant les pratiques des institutions et en reconstruisant le lien de confiance avec les communautés. La lutte se gagne donc sur deux fronts complémentaires.

Le premier est celui de l'accompagnement des agents publics. Parce que l'impact de nos interventions, pour être durable, doit s'inscrire dans un modèle écologique, nous avons choisi de rejoindre les systèmes qui, sans nécessairement le vouloir, peuvent fragiliser des communautés déjà vulnérables. C'est ainsi que, depuis 2024, l'équipe d'Option Protection rencontre les cohortes d'étudiants de deuxième année en technique policière du Cégep Ahuntsic : 332 futurs policiers et policières rencontrés au fil de neuf séances d'écoute, d'échange et de partage sur les réalités de nos familles et le rôle des organismes communautaires. Comme nous le rappelle Maya Angelou : « Faites de votre mieux jusqu'à ce que vous sachiez mieux; ensuite, lorsque vous saurez mieux, faites mieux. »

Le second front est celui de la médiation interculturelle, qui rétablit la confiance entre les familles et les institutions et constitue, à ce titre, un véritable gage de paix sociale. Car un quartier vulnérable n'est pas une zone de non-droit où tous les abus seraient permis. Ce même principe vaut pour les familles et les individus vulnérables, qu'ils soient enfants, adolescents ou adultes : chaque citoyen a droit à un service public — policier comme social — exercé avec respect, éthique, sans racisme ni brutalité, dans chaque quartier.

### Ce que nous recommandons

De cette expérience de terrain, nous tirons six recommandations pour s'attaquer durablement au racisme systémique dans les corps policiers et les systèmes publics :

**01 Passer de la réaction à la prévention.** Agir en amont, avant que les familles racisées ne basculent dans des trajectoires punitives ou de placement, en investissant dans la première ligne et dans les organismes communautaires qui sont souvent leurs premières portes d'entrée.

**02 Institutionnaliser la sensibilisation des agents publics et augmenter le recrutement de personnes afrodescendantes.**

Intégrer de façon systématique et continue — dans la formation initiale comme dans la formation continue des policiers, des intervenants de la DPJ, du milieu scolaire et de la santé — l’expertise vécue des communautés et des organismes. Ce que nous faisons au Cégep Ahuntsic devrait être la norme, et non l’exception. Mais sensibiliser ne suffit pas : il faut aussi accroître le recrutement et la présence de personnes afrodescendantes dans les corps policiers et les services publics, car une institution qui reflète la population qu’elle dessert inspire davantage confiance et en comprend mieux les réalités.

**03 Reconnaître et financer la médiation interculturelle comme une fonction structurante.** En faire un pont permanent entre les institutions et les familles, doté de ressources stables, plutôt qu’un service rendu à la marge et au gré des projets.

**04 Accompagner les victimes dans la formulation de leurs plaintes.** Trop de personnes qui subissent une discrimination ou un abus renoncent à tout recours, faute de connaître les démarches, par crainte de représailles ou par méfiance envers des procédures jugées opaques. Reconnaître et soutenir le rôle des organismes communautaires dans l’accompagnement des victimes — les informer de leurs droits, les orienter vers les instances appropriées (déontologie policière, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) et les épauler tout au long de la démarche — c’est faire du droit de porter plainte un droit réel, et non une simple possibilité théorique.

**05 Co-construire les solutions avec les communautés concernées.** Concevoir les politiques et les pratiques avec celles et ceux qui en subissent les effets : l’expertise des organismes ancrés dans les communautés est un actif, non une option.

**06 Rendre des comptes au moyen de données transparentes.**

Mesurer les disparités de traitement, en suivre l’évolution dans le temps et publier les résultats. On ne corrige que ce que l’on accepte de mesurer.

---

## **Un appel à un partenariat public-philanthropique-communautaire**

Nous attendons les suites qui seront données à cette crise, afin que nous nous donnions collectivement les outils pour que nos systèmes fassent beaucoup mieux. Mais aucune de ces recommandations ne tiendra si elle repose sur les seules épaules d’un organisme communautaire.

C’est pourquoi le BCHM appelle à un véritable partenariat tripartite, à la hauteur de l’enjeu. Aux **pouvoirs publics** revient la responsabilité d’ouvrir les institutions, de réformer les pratiques et d’assurer un financement pérenne. Aux **fondations philanthropiques**, celle d’apporter le capital souple et patient qui permet d’innover, d’expérimenter et de déployer à plus grande échelle ce qui fonctionne. Aux **organismes communautaires**, enfin, celle qu’ils assument déjà : la proximité, le lien de confiance et l’expertise vécue auprès des familles. Aucun de ces acteurs ne peut réussir seul; ensemble, ils peuvent transformer durablement la manière dont nos systèmes traitent les familles racisées et en situation de vulnérabilité. C’est à cette condition — celle d’une alliance durable entre le public, la philanthropie et le milieu communautaire — que des approches dont l’efficacité n’est plus à démontrer pourront enfin se déployer à la hauteur des besoins.

*Présent depuis 53 ans au service des familles, le BCHM continuera avec la même intensité son travail de prévention.*

---

### **Ruth Pierre-Paul, M.A.P., Adm.A.**

Directrice générale — Bureau de la communauté haïtienne de Montréal  
Le 17 juin 2026